Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250013710-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

DC.2025.0137

Date de convocation : 12 décembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à La Maillette - Salle Argoat, rue des Vénètes, 56500 Locminé, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre-Yves JUHEL donne pouvoir à Mme Annie LE MAY, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Marie-Pierre PICAUT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : Mme Chantal BIHOES

Avenant à la Convention Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 (revoyure)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération DC-2022-342 en date du 17 novembre 2022 approuvant le projet de territoire de centre Morbihan Communauté et de ses 12 communes,

VU la délibération DC-2024-061 en date du 23 mai 2024 approuvant les termes de la convention de partenariat 2023-2025 « Bien vivre partout en Bretagne » avec la Région Bretagne,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant que la convention vise à soutenir les projets du territoire en faveur des transitions, de l'habitat et des services à la population,

Considérant qu'une révision de la convention « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » était possible selon la mise en œuvre effective des projets,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D00202500137I0-DE

Considérant que la revoyure a pour objectif d'évaluer l'avancement de la convention initiale et de faire évoluer, si nécessaire, la liste des projets inscrits sur la convention. Il s'agit notamment de :

- Mobiliser les crédits libérés par des abandons ou retards sur des projets,
- Mobiliser les crédits qui avaient été mis en attente lors de la négociation initiale,
- Statuer sur des évolutions survenues sur des projets (dans leur nature etc).

Considérant qu'une réunion de revoyure en date du 24 avril 2025 a eu lieu, la revoyure se traduit par un avenant qui est soumis au vote des instances délibérantes de l'EPCI et de la Région,

Considérant la synthèse des projets retenus lors de la revoyure de la convention pour un montant de crédits de 86 970 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER l'avenant à la convention de partenariat 2023-2025 « Bien vivre partout en Bretagne » avec la Région,**
- **D'AUTORISER M. le Président ou la Vice-Présidente en charge du Projet de territoire et des contractualisations à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Président,
Benoît ROLLAND